



AVIS DU MAIRE

Article L2121-10 du code Général des collectivités Territoriales

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la **salle de réunion à l'étage de la mairie**, le :

VENDREDI 6 MARS 2026 A 20 H 30

Ordre du jour :

- 1- Budget Principal : examen et approbation du compte financier unique**
- 2- Budget gymnase : examen et approbation du compte financier unique**
- 3- Création d'un bâtiment vestiaires/sanitaires et club house sur la plaine de jeu –
Tranche 2 :**
 - A - Plan de financement**
 - B - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour actualisation,**
 - C – Autorisation de signature pour le dépôt du permis de construire**
- 4 – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du presbytère de Lalbenque**
- 5 - Avenant n°2 à la convention ORT (opération de revitalisation de territoire)**
- 6 - Participation au capital de la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)**
- 7 - Dénomination de voies communales**
- 8 - Questions Diverses**

Fait à Lalbenque, le 02 Mars 2026

Le Maire,

Signé

Liliane LUGOL.

